

DOSSIER DE DEMANDE D'ORGANISATION DE MANIFESTATION SUR LA VOIE PUBLIQUE (exclusivement destiné aux services municipaux)

Cette demande doit être transmise (**en 2 exemplaires**) à la Ville de Pantin **au moins un mois** avant la date prévue de la manifestation à l'adresse suivante :

Ville de PANTIN
Département Patrimoine et Cadre de Vie
Centre Administratif
84/88 avenue du Général Leclerc
93507 Pantin Cedex
Tél : 01 49 15 41 77 / 40 39

Durant les périodes particulièrement chargées en manifestation (mai, juin, juillet, septembre et décembre), il est recommandé de déposer le dossier **2 mois avant**.

Tout dossier incomplet sera retourné à l'organisateur qui devra alors faire parvenir le dossier complété et/ou modifié dans les délais impartis.

NOM et LIEU DE LA MANIFESTATION

Nom :

Lieu :

Date : auinclus.

Horaires :

PUBLIC :

Jauge estimée (estimation du nombre de personnes) :

Le public est dans une enceinte : oui non

OCCUPATION DU SITE :

Date(s) et horaire(s) de montage :

Date (s) et horaires de démontage :

VOUS AVEZ UN TÉLÉPHONE SUR LE SITE :

oui non

NOM ET QUALITÉ DE LA PERSONNE RESPONSABLE SUR LE SITE:

N° de téléphone :

MESURE DE SECURITE

1. DÉTAIL DES INSTALLATIONS

1.1 Vous utilisez des **tentes** (chapiteaux, structures légères, gonflable, autre,...) :
réglementation applicable, Arrêté du 23 janvier 1985 modifié par l'arrêté du 18 février 2010

Si **oui**, vous devez transmettre **impérativement** un plan d'aménagement intérieur du chapiteau (échelle 1/100°).

Surfaces :m²

Dimensions des issues et préciser le nombre.....

Nom de l'installateur :

Superficie de la ou des structures supérieure ou égale à 16 m²

oui *non*

Superficie de la ou des structures supérieure ou égale à 16 m² mais inférieure à 50 m²

oui *non*

Un passage de 4 mètres de large, après déploiement des parapluies, auvents, chapiteaux, etc..... doit être maintenu pour le passage des Sapeurs Pompiers.

Tout piquetage est interdit. Les tentes doivent être obligatoirement lestées au sol.

Nature de l'activité envisagée sous la ou les structures :

Nombre de personnes attendues sous la ou les structures en simultané déterminé suivant le type d'activité proposé (ex: restauration assise , 1 personne par m²)

.....
.....

Le montage des structures autres que celles de la Ville de PANTIN doivent faire l'objet d'une vérification par un **bureau de contrôle agréé**.

Vous devrez transmettre un **extrait du registre de sécurité**, le **procès-verbal de classement au feu M2 de la toile à l'issue du montage**, le **certificat de bon montage et de liaisonnement au sol** de chaque structure établi par le technicien ayant la charge de ce montage.

Des **extincteurs appropriés aux risques encourus (eau pulvérisée, NC2, poudre)** dans chaque structure est nécessaire. Ce matériel n'est pas fourni par la Ville de PANTIN.

1.2 Vous mettez en place des gradins démontables :

oui *non*

Capacité de chaque gradin :

Hauteur du plancher le plus haut pour chaque gradin :

Nom de l'installateur :

.....

Cette installation devra être contrôlée par un organisme de contrôle agréé si la hauteur du plancher est supérieure à **1,50 m** ou si la tribune reçoit **plus de 300 personnes**.

1.3 Il est prévu une ou plusieurs scènes :

oui *non*

Dimensions :

Hauteur :

Si **oui**, merci de joindre un plan d'installation.

Si la hauteur est supérieure à 0,99m, cette installation est réservée aux professionnels.

Nom de l'installateur :

.....

1.4 Vous installez un manège forain :

oui *non*

- Si **oui**, le contrôle technique et électrique doit dater de **moins de trois ans** et doit être joint à cette demande. La prise de terre devra être vérifiée avant l'installation et le forain devra transmettre une attestation de bon montage du manège.

1.5 il est prévu des appareils de cuissons

oui *non*

Si **oui**, les appareils doivent comporter une estampille de contrôle établie par un organisme de contrôle agréé et datant de moins d'un an

1. Nombre,

2. mode d'énergie utilisée,

.....

3. puissance

.....

4. descriptif du matériel.....

.....
5. Nombre d'extincteurs mis en place.....
.....

2. INSTALLATIONS ELECTRIQUES

2.1 Vous avez prévu des **installations électriques** :

oui non

Si **oui**, puissance électrique des installations.....
.....

1. Chaque câble d'alimentation électrique devra être protégé par **un passage de câble** ou tenu hors de portée du public
2. Vous devez disposer des **extincteurs à CO2** près des installations électriques. Ces équipements ne sont pas fournis par la Ville de Pantin.
3. **Il vous est strictement interdit d'intervenir sur le matériel électrique de la Ville de Pantin (type armoire électrique).**

2.2 Pour les manifestations de nuit, le site est éclairé :

oui non

Vous disposez d'un groupe électrogène : oui non

Si **oui** puissance , capacité du combustible

Type et structure d'éclairage mis en place (halogène, iodeure métallique, mâts, poteaux ...)
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

3. INSTALLATIONS D' APPAREILS ALIMENTES AU GAZ :

oui non

L'organisateur doit interdire l'approche des corps de chauffe par la mise en place d'une installation stable, il ne doit utiliser que des bouteilles de gaz liquéfié de 13 Kg au plus et interdire leur remplacement pendant la présence du public ainsi que le stockage de bouteilles non raccordées. Il doit être installer près de chaque point de chauffage des extincteurs appropriés aux risques et rendre accessibles les organes de coupure.

4. FEUX D'ARTIFICE

Vous avez prévu un ou plusieurs feux d'artifice :

oui non

de catégorie K1 K2 K3 K4

pour les feux d'artifice K4, préciser les noms , coordonnées des artificiers

agréés :
.....
.....
.....

Si **oui**, vous devez joindre un **plan de tir**, contresigné par l'artificier, dans lequel figure le périmètre de sécurité ainsi que la liste des produits pyrotechniques tirés, leur distance de sécurité et leur numéro d'agrément, attestation d'assurance.

5. DISPOSITIF SECURITE

5.1 Mesures prises pour assurer la protection du public :

- Quel dispositif de protection et de quel type ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

5.2. DISPOSITIF D'ALARME :

Système d'alarme incendie prévue

Si **oui**, quel type d'appareil mis en place , emplacement

.....
.....
.....
.....
.....
.....

5.3 Vous avez prévu des **aménagements spéciaux** pour l'accueil des personnes à mobilité réduite (accès, déplacement, sanitaires...) :

oui *non*

Si **oui**, lesquels :

.....
.....
.....
.....

5.4 Encadrement de la manifestation par :

Société de gardiennage Membre(s) de l'organisation

Nombre de personne(s) :Nombre de personnels:.....

Nombre d'agents de sécurité incendie SSIAP et

qualification :.....

.....

5.5 Vous avez prévu des **postes de secours** :

oui non

.....
.....
.....

6. AUTRES REMARQUES OU DEMANDES :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

7. DOCUMENTS A JOINDRE IMPÉRATIVEMENT A CE DOSSIER :

- 1°) Un plan des aménagements (chapiteaux, gradins, scènes, matériel électrique, manèges, buvettes,.....) et tous documents graphiques nécessaires à la compréhension du projet
- 2°) Un plan, si déambulation sur la voie publique, avec l'itinéraire exact – date et horaires
- 3°) Les rapports d'organismes agréés par le Ministère de l'intérieur en cas de podiums ou de gradins susceptibles de recevoir plus de 300 personnes
- 4°) Les extraits de registre de sécurité en cours de validité
- 5°) les dispositifs de sécurité : périmètre, barrières, poste(s) de secours,
- 6°) Tous les documents nécessaires permettant d'instruire le dossier.

Je soussigné(e).....

.....
reconnait avoir pris connaissance de l'ensemble des recommandations énumérées dans ce document et m'engage à les respecter.

L'accord pour cette manifestation peut être conditionné à l'avis de la **Commission Communale de Sécurité et d'Accessibilité (CCSA)**.

Une visite de réception sur les lieux de la manifestation suite au passage du dossier en CCSA pourra être effectuée afin de vérifier la conformité des installations.

Si la visite de la commission de sécurité n'est pas nécessaire, et après avis des services techniques, je m'engage à effectuer la déclaration de manifestation à la Préfecture de la Seine-Saint-Denis.

A Pantin le.....

Signature du responsable,